

Séance du jeudi 1^{er} juin 2017

Le jeudi 1^{er} juin deux mil dix sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, François LISSAC, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Carole PUECH, Perrine MERESSE, Colette LABRUNIE

Absente excusée : Perrine MERESSE,

Approbation de la séance du 05 mai 2017 : Après lecture, le compte rendu de la séance du 05 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Châtaigneraie cantalienne – conseil communautaire du 29 mai 2017

Les sujets évoqués lors du conseil communautaire :

- modification des statuts de l'association ICARE (chemin clunisien)
- Convention avec l'Office de Tourisme de la Chataigneraie Cantalienne
- Création d'une régie de recettes pour la gestion de la taxe de séjours
- Subventions personnes de droits privés (associations) : Marché Bio 300 € et Marché de Noël 750 €.
- Tarifs de l'Ecole de Musique
- Composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : pour Calvinet, le Maire est titulaire, le 1er Adjoint est suppléant.
- Plan de financement des maisons de santé du Rouget et de St-Mamet
- Marché pour la réalisation de la cartographie des réseaux eaux et assainissement avant transfert de compétence
- Service instructeur des Permis de Construire (approche avec la CABA)
- Contrat de ruralité
- convention TEPCV
- plan Ambition Région

2- Approbation de l' Avant-Projet concernant l'opération : « Aménagement de la rue du Pavé, de la rue du Fossé et de la rue Eustache de Beaumarchais jusqu'à l'angle du chemin du Claux»

L'avant-projet présenté lors de la réunion publique le jeudi 18 mai a été modifié afin de tenir compte de diverses remarques .

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Texte de délibération :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Calvinet a décidé d'engager une opération d'aménagement d'une partie du centre-bourg : la rue Pavé, la rue du Fossé et la rue Eustache de Beaumarchais jusqu'à l'angle du chemin du Claux.

Il s'agit d'un projet structurant pour la commune qui permettra :

- de procéder à la mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux usées sur les secteurs concernés et réduire ainsi les important eaux claires parasites décelées lors d'un diagnostic réalisé en 2016 ;
- de conduire en parallèle le renouvellement des canalisations d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs ;

- de rénover les revêtements de surfaces et d'embellir les espaces publics : un traitement qualitatif est attendu sur la rue du Pavé, la place de l'église et l'entame de la rue du fossé en partant du Pavé.

Dans le cadre de cette opération, le groupement SCP D'ARCHITECTURE BARTHELEMY / EURL ATELIER CYRIL VIDAL ARCHITECTE/ATELIER PALIMPSESTE / GETUDE a remis le rapport de la phase Avant-projet comportant une estimation de travaux décomposée comme suit :

- 306 371,50 € HT pour la réhabilitation des réseaux humides (eau potable, assainissement)
- 347 730,00 € pour les aménagements de surface

Par ailleurs, il est proposé de retenir les options suivantes :

OPTION 1 – élargissement de l'accès au fossé pour un montant de 15 410,00 € HT

OPTION 2 – Traitement qualitatif du Pavé (enrobé hydrodécapé jusqu'en bas de la rue) pour un montant de 6 000,00 € HT

Cependant, dans le cadre de la présente opération il ne semble pas opportun de retenir l'option n°3 : végétalisation du chemin de ronde d'un montant de 8 760,0 € HT.

Le montant total des travaux objet du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 675 511,50 € HT.

A ce montant il convient d'ajouter les frais d'enfouissement des réseaux secs estimés par SEMEL15 à : 82 438,23 € HT ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre 39 625,02 € HT, les frais d'études 12 185,00 € HT et assistance à maîtrise d'ouvrage, CIT 8 361,25 € HT .

Aussi, au vu de ces éléments d'information, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport de la phase Avant-projet avec les options n°1 & 2 ainsi que l'estimation correspondante d'un montant de 818 121,00 € HT ;
- de retenir le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-après (cf. pièce jointe) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets de la commune (sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après).

Il est demandé qu'une fiche récapitulative des subventions octroyées et potentielles soit diffusée lors du prochain conseil.

3/ FONDS CANTAL SOLIDAIRE programme 2017 – dossier AEP - ASSAINISSEMENT : demande d'aide financière pour la réfection des réseaux d'eau, d'assainissement et aménagement de surface dans le cadre de l'aménagement du Pavé : rue du Pavé, rue du Fossé et rue Eustache de Beaumarchais jusqu'à l'angle du chemin du Claux

Considérant la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement,

Le conseil municipal :

1/ A DECIDE la réalisation de l'aménagement du Pavé : rue du Pavé, rue du Fossé et rue Eustache de Beaumarchais jusqu'à l'angle du chemin du Claux

2/ APPROUVE l'estimation des travaux établie par Cantal Ingénierie et Territoires d'un montant de **818 121.00 € HT** ;

3/ INSCRIRA les crédits nécessaires aux budgets de la commune

4/ SOLLICITE auprès de monsieur le Président du Conseil départemental une subvention de 78 000€, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2017

et CHARGE monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4 - Achat parcelle n°145 rue du Fossé appartenant à Monsieur et madame COSTES François –

Monsieur le maire :

1/ rappelle que dans le cadre de l'aménagement du Pavé, le conseil municipal considère que l'emplacement de la parcelle sise à l'angle de la rue du fossé et de la rue Eustache de Beaumarchais appartenant à Monsieur et Madame COSTES François, est intéressant pour l'aménagement de places de stationnement.

2/ informe que Monsieur et madame COSTES François acceptent de vendre à la commune cette parcelle de terrain, n°145 de la section AB du bourg de Calvinet avec sa dépendance, au prix de 6000.00 euros ;

Après délibération, le Conseil Municipal,

1/ décide l'acquisition de cette parcelle n°145 section AB du bourg de Calvinet pour destruction et aménagement de parking, au prix de 6000.00 euros ;

2/ désigne Maître Jean-Marie HENRI, notaire à Montsalvy pour ce dossier

3/ charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces et actes correspondants.

Les frais seront à la charge de l'acheteur.

5- LE VERNASSAL

a/ La procédure en cours

Compte-tenu de la procédure engagée par les époux BARRAL à l'égard de la commune, monsieur le Maire se rapprochera de Maître Géraud MERAL, en charge du dossier, afin de déterminer si une nouvelle mise en demeure (qui permettrait la résiliation du bail) est nécessaire.

b/ La proposition d'acquisition du Vernassal par monsieur Thierry Lavigne

Monsieur Thierry Lavigne a proposé d'acquérir sous condition la ferme du Vernassal.

Compte-tenu des propositions successives formulées, cette question est renvoyée au prochain conseil.

Questions diverses :

Festival du conte : La communauté de communes ne pouvant participer au financement d'un spectacle proposé pour les Rapatonadas, il n'est pas donné suite à ce projet.

Saison touristique : Les arrêtés d'ouverture de la pêche et de la piscine viennent d'être signés.

Le prochain conseil est fixé au **vendredi 23 juin** à 20h30.

La séance est levée à 23h00.